

# Informations sur les tableaux des conseils municipaux

Meta data

Source : les comptes rendus de conseils municipaux sur le site de la ville

## Caractérisation d'une délibération

A	B	C	D	E	F
Mois	N°	1° délib	Code	ss CODE	Libellé de la délibération
2014-06-30	2	X	A039	URBANISME AMENAGEMENT	DELIBERATION N° 2 - (A 039) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Esplanade - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Esplanade

Mois : Colonne A : du conseil sous la forme aaaa mm pour avril 2014 suivi de 1 et 2 : seul mois où il y a eu 2 conseils

N° : Colonne B : Ex ci dessous : **2**  
Numéro de la délibération qui apparaît sur le CR  
Ce n'est pas forcément l'ordre de discussion pendant le conseil.  
Remarque si une délibération suscite plusieurs lignes, parce que plusieurs votes, les différentes lignes sont numérotées :  
2,1 - 2,2 - etc

## 1° délibération

Colonne C : une \* pour les premières délibérations, les plus politiques

Code : Colonne D : Ex ci dessous : **A 039**  
La partie numérique est lié à l'ordre du jour, seule la lettre est significative :  
A : Ville durable  
B : Action sociale et proximité  
C : Temps libre et savoirs  
D : Métropolitaine  
E : Ressources et évaluations  
F : lettre non utilisée  
G : Mairie et élus

Néanmoins le code entier est gardé (sauf les premiers mois, parce qu'il permet de retrouver [le détail de la délibération](#) sur le site de la ville)

Sous code Colonne E : Ex ci dessous : **URBANISME AMENAGEMENT**  
le sous code est clair et laissé tel que

Libellé Colonne F : Libellé complet de la délibération  
Quand une délibération fait l'objet de plusieurs votes, le tableau

contient une ligne par vote

Dans le libellé, la partie concernée par le vote de la ligne est précisé.

Remarque : quand les résultats des différents votes sont tous les mêmes, alors une seule ligne est gardée pour la délibération.

### Informations sur le vote et les amendements

G	H	I	J	K	L	M
Vote secret	Nb am.	Amande Ment	Unanimité	Solitu de	Diver genc e	Noms dissention
	1	1 RCGE, Fristot, Accepté			1	Bron

Vote secret

Colonne G renseignée si le vote a eu lieu à bulletin secret, dans ce cas est indiqué le nombre de voies qui a eu la majorité

Amendements

Colonne H : le nombre d'amendements pour la délibération  
Colonne I : Pour chaque amendement, il est précisé : le nom de la personne qui propose l'amendement, son groupe politique, si l'amendement est adopté ou rejeté

Unanimité

Colonne J :  
contient une « x » si la délibération a été votée à l'unanimité  
Choix : Quand un ou plusieurs élus ont choisi de ne pas participer au vote, ce n'est pas l'unanimité.  
L'unanimité c'est

- soit 59 voies pour,
- soit toutes les personnes présentes sont pour
- soit toutes les voies pour et plusieurs personnes qui ne votent pas parce qu'elles sont directement concernées par le vote (par ex elle sont au CA de l'association concernée par le vote).

Solitude

Colonne K :  
« x » si seul le groupe RCGE a voté POUR la délibération,

Divergence

Colonne L : le nombre de personnes n'ayant pas voté comme le reste de leur groupe politique  
Colonne M : la liste de ces personnes (uniquement le nom de famille, suivi à partir de 2016 du nom du groupe).  
Les non-votes dues au fait d'être concerné par le vote ne sont

pas des divergences.

## Décompte des voies

N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG
				POUR				CONTRE				ABSTENTION				Non vote			
RCGE	PS	LR	FN	RCGE	PS	LR	FN	RCGE	PS	LR	FN	RCGE	PS	LR	FN	RCGE	PS	LR	FN
42		7	2		7				1										

POUR en 4 colonnes : RCGE, PS, LR, FN

CONTRE : RCGE, PS, LR, FN

ABSTENTION : RCGE, PS, LR, FN

NON VOTE : RCGE, PS, LR, FN

HORS SALLE : RCGE, PS, LR, FN

(Personne absente sans laissé de pouvoir, groupe ou personne qui quitte la salle). Ces colonnes ne sont pas toujours présentes.

## Remarques

Quand une délibération donne lieu à plusieurs votes

- Une ligne par vote si la répartition des voies est différente, ou si une partie se fait à bulletins secrets
- Si les résultats des différents votes de la délibérations sont identiques : une seule ligne

Vote à bulletin secret

- les nombres de voies ne sont pas indiqués, les colonnes solitudes et abstention ne sont pas renseignées
- Les colonnes amendements et unanimité peuvent théoriquement être cochée ou renseignée

Nomination à différentes fonctions

- le nombre de voies reporté est celui des personnes qui ont été nommées.
- Les candidats et les nommés ne sont pas précisés ici

La 1<sup>o</sup> délibération, de rendu acte des actions du maire, ne donne pas lieu à un vote, de même que toutes les délibérations qui sont des rendus acte.